CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38476** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2026**

ÉDITÉ LE 12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Raison sociale : LUNARDELLI

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/06/2025

Capital : 7 622

2 RUE DE LA COMMANDERIE
33350 MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 343 707 006 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0001367

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 247079N1247000/001 219086/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 291086/000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 05 57 40 54 20 **Fax :** 05 57 40 50 29

Portable : 06 88 06 62 44

Responsabilité légale :
LUNARDELLI CORENTIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarllunardelli@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 369 923 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	8	29/11/2022
2171	Taille et pose de pierre		03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2025 13:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.